

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 6

Artikel: Compte rendu de l'assemblée annuelle de l'Union des Suisses de France : Nice, 28 et 29 mai 1960

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

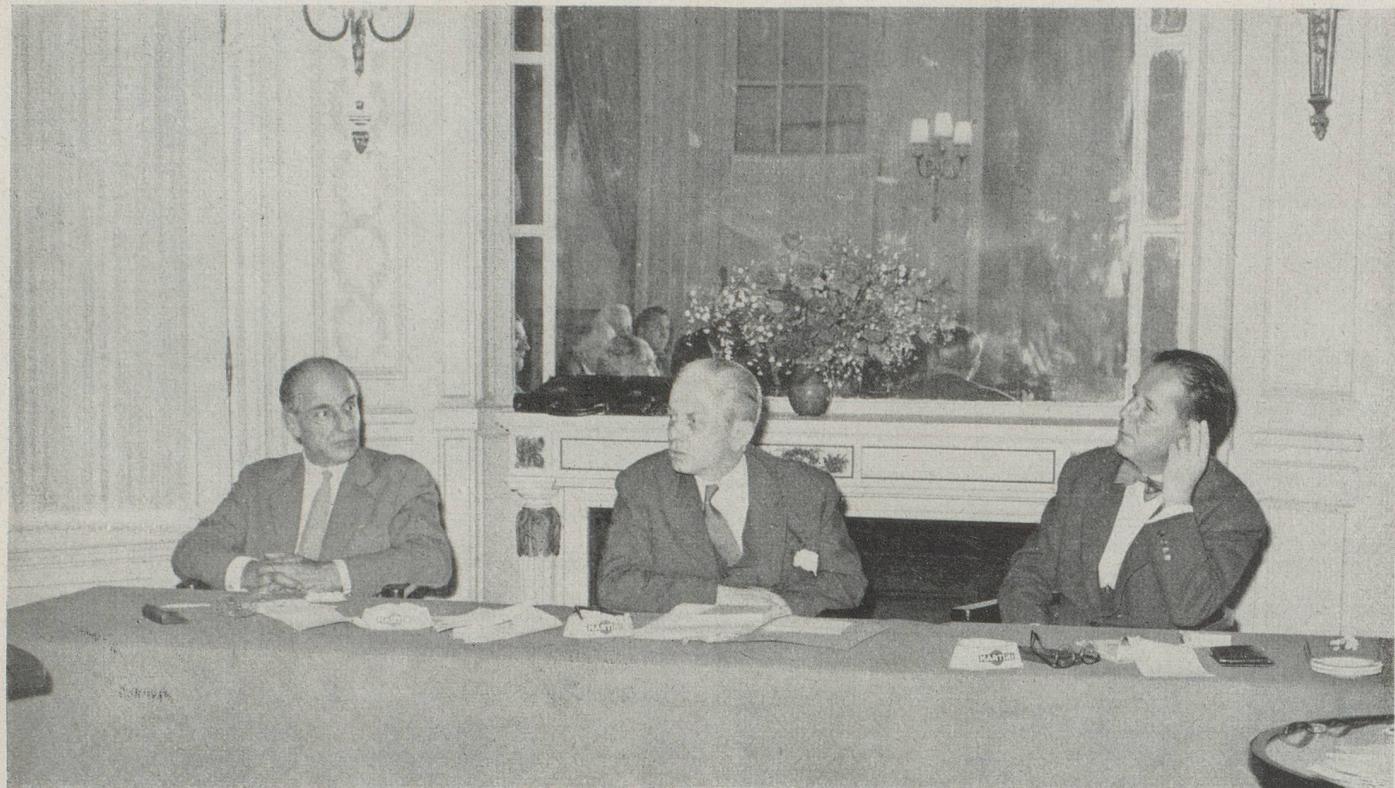
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



M. Pierre Micheli, Ambassadeur de Suisse en France ; à sa droite, M. G. Falquier, Consul à Nice ; à sa gauche, M. Georges Chavaz, Conseiller d'Ambassade

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE de l'UNION des SUISSES de FRANCE

NICE, 28 et 29 mai 1960

Sous la présidence d'honneur de S.E. M. Pierre Micheli, Ambassadeur de Suisse, et la présidence effective de M. Louis Fontaine, l'Union des Suisses de France, constituée l'an dernier à Royaumont, a tenu, à la Maison suisse de Nice, sa première Assemblée annuelle ordinaire à Nice. Presque toutes les Associations suisses de la Métropole et d'Algérie étaient représentées par 46 délégués et membres. Le Département politique fédéral a délégué M. Maurice Jaccard, Conseiller de Légation ; l'organisation des Suisses à l'étranger était représentée par son Secrétaire général, M. René Bovey, et M. K. Lüscher, chargé du Service des Jeunes, et « Pro Juventute », par Mlle H. Hoffmann. Tous les Consuls de Suisse en France étaient présents, ainsi que MM. Chavaz, M. Koetschet et Pestalozzi, de l'Ambassade.

La séance est ouverte à 10 h. 25 par M. Fontaine qui, après avoir salué les participants, donne la parole à M. l'Ambassadeur.

Après avoir remercié les organisateurs du Congrès et salué les participants, notamment ceux qui sont venus d'Alger et d'Oran, M. l'Ambassadeur rappelle que l'Union des Suisses de France doit être un lien, un moyen d'expression et un foyer d'emulation et de coopération. Les Associations qui l'ont fondée l'an dernier, à Royaumont, ont en effet manifesté la volonté de resserrer entre tous nos compatriotes l'esprit confédéral de solidarité et d'amitié, d'étudier leurs problèmes communs, de faire connaître avec plus de poids leurs opinions, leurs désirs, voire leurs réclamations. Il n'est même pas défendu d'envisager qu'après s'être fortifiée, l'Union mette en œuvre ou soutienne des entreprises d'intérêt général pour la colonie. Pour le présent, il convient qu'elle s'affirme sur ses bases et progresse dans la voie qu'elle s'est tracée. M. Micheli achève son allocution inaugurale en formant le vœu que la discussion des problèmes mis à l'ordre du jour contribue au renforcement de l'Union des Suisses de France.

Vieillissement de la colonie.

Les causes du vieillissement de la colonie ayant fait l'objet déjà de longs débats à Baden, à Lausanne et à Royaumont, l'attention des orateurs s'est portée plutôt sur les moyens de la rajeunir. Les conditions économiques favorables en Suisse n'incitent pas les jeunes à s'expatrier. M. Fontaine, de Nice, et M. Jacot, de Lyon, pensent qu'une action de propagande dans notre pays porterait des fruits. La presse curait un rôle important à jouer en montrant l'utilité de l'émigration, même temporaire, des jeunes Suisses. Le gérant de la Société suisse des commerçants, dans un récent article bien documenté, notait : « Le séjour à l'étranger affermit la personnalité et l'assouplit tout à la fois. » C'est sur un tel slogan qu'une campagne de presse pourrait se développer. Pour susciter l'intérêt et l'initiative des jeunes, il conviendrait aussi de compléter l'échange de stagiaires professionnels par celui de jeunes gens en âge de scolarité. Le jumelage d'écoles d'ingénieurs, d'écoles de commerce, de centres de formation de chefs d'entreprises, paraît susceptible de donner de bons résultats. Enfin, il ne faudrait pas oublier de jeunes ouvriers qualifiés (plombiers, installateurs, électriciens, etc...), recherchés en France, et qui ont peut-être de la peine à trouver chez eux un emploi intéressant. Pour eux, comme pour les stagiaires, il serait souhaitable de créer des organismes de placement et de renseignements, que pourraient aussi utiliser les stagiaires français. M. Lorenz a constaté que les jeunes qui viennent en France n'ont pas toujours trouvé la situation qu'ils espéraient. Ils rentrent pleins d'amertume au pays où ils font une contre-propagande nuisible au rajeunissement de la colonie. Il convient donc de prévenir des échecs de ce genre par une bonne préparation.

Problèmes de la jeunesse.

La vitalité de la colonie ne dépend pas seulement de l'apport de nouveaux éléments, mais aussi de l'intérêt que lui porteront les jeunes gens, nés en France, suisses exclusivement ou double-nationaux.

M. Lüscher, chargé de ce problème au Secrétariat des Suisses à l'étranger, apporte une importante contribution aux débats. On compte environ 8.000 Suisses de 15 à 25 ans immatriculés auprès des consulats. Ils se sont éveillés au monde extérieur dans l'après-guerre et l'influence qu'ils en ont subie leur confère des traits communs dont il faut tenir compte. Méfiance ou sceptique à l'égard des idéologies, la jeune génération est en revanche prête à se dévouer à des causes concrètes. Malgré l'attrait de beaucoup pour les manifestations de masse, les sports et divertissements publics, les jeunes sont préoccupés par le problème du logement, le souci de leur carrière et leur avenir familial. Ils éprouvent, pour la plupart, le besoin de se créer des amis dans des cercles ou clubs de leur âge et n'ont que peu de goût pour les organisations collectives et hiérarchisées. En somme, ils recherchent un milieu bien distinct, qui se différencie des grands groupements ou sociétés strictement organisées. Pour la jeunesse née à l'étranger, il faut tenir compte, en outre, de sa connaissance insuffisante de notre pays.

Le service des jeunes du Secrétariat des Suisses à

l'étranger tient compte de ces divers facteurs dans son action. Il s'efforce de grouper les jeunes dans des cercles peu structurés où les contacts personnels passent avant l'organisation. Les camps conçus à leur intention sont destinés à leur donner sur place une image vivante et complète de la Suisse.

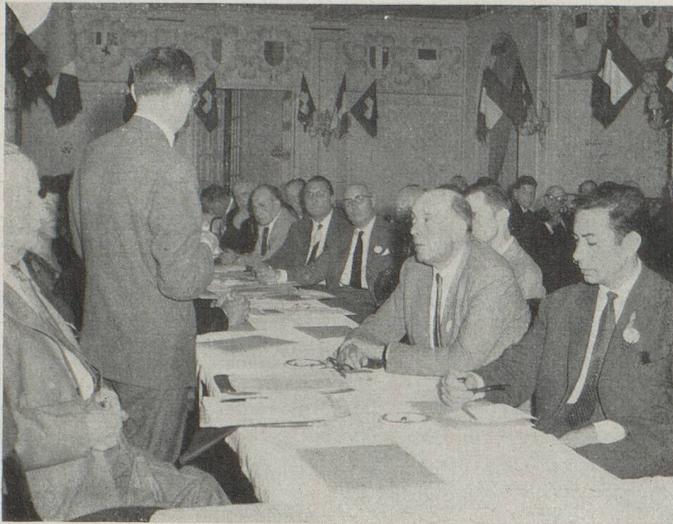
Les moyens à mettre en œuvre à l'étranger, pour intéresser les jeunes à la vie de la colonie, devraient également tenir compte de leur mentalité. Il est probable que les sociétés existantes ne répondent pas exactement à ce qu'ils attendent, à leurs besoins actuels. Il n'y a certes pas de formule, de recette, qui conduise nécessairement au but qu'il s'agit d'atteindre. Néanmoins, M. Lüscher suggère une méthode inspirée par ses propres expériences :

Dans chaque centre, il conviendrait de désigner un responsable de la jeunesse connaissant bien les conditions locales. Il lui appartiendrait d'établir et d'entretenir les contacts nécessaires avec toutes les sociétés de la région, le consulat, le service des jeunes du Secrétariat. Celui-ci mettrait à sa disposition le matériel d'information dont il dispose. Après s'y être préparé, il organisera des réunions de discussions, grouperait les jeunes, notamment ceux qui ont fréquenté les camps en Suisse. Le noyau ainsi formé, organisera sa propre activité, mais intéresserait également les jeunes aux manifestations de la colonie et à la vie des sociétés. Enfin, les responsables de ces groupements échangerait leurs expériences et les confronteraient à celles du service du Secrétariat. Une rencontre annuelle pourrait être prévue. Cette proposition serait réalisable sans grande organisation. Elle peut s'adapter aisément aux conditions régionales, et bien loin de contrarier l'effort de coordination et de recrutement des associations, elle ne pourrait que le favoriser.

M. Lüscher complète son exposé par une relation des contacts qu'il vient d'établir avec les premiers groupes de jeunes, formés le plus souvent avec l'appui des anciens, à Dijon, Paris, Bordeaux, Agen, Toulouse. Ces débuts sont pleins de promesses. Le responsable des jeunes à Paris, M. de Righetti, explique comment il a procédé. Une quarantaine de jeunes gens disposent maintenant d'un local qu'ils ont aménagé, au Cercle commercial suisse. Il exprime sa certitude que le mouvement se développera en harmonie avec les associations auxquelles plusieurs de ses amis ont déjà donné leur adhésion.

Le travail et les suggestions de M. Lüscher sont approuvés par plusieurs délégués, notamment par M. Bryd, de Toulouse.

M. Bovey rappelle que l'émigration des ingénieurs et techniciens n'est pas sans inquiéter les industriels suisses. En revanche, les personnalités que le Secrétariat a consultées ont été d'avis qu'une propagande utile pourrait être faite à l'échelon moyen. Un bulletin d'information sera distribué dans les écoles professionnelles, à l'intention des futurs ouvriers, artisans et employés de commerce. Une autre expérience est en cours, due à l'initiative d'un Suisse d'Argentine. Il a eu l'idée d'envoyer en Suisse une vingtaine de jeunes gens, suisses ou double-nationaux. Déjà formés professionnellement, ils ont été accueillis par des entreprises qui complètent leurs connaissances. Après un séjour de deux à trois ans, ces compatriotes, qui connaîtront bien



M. Berthod, Consul Général à Bordeaux,
pendant son allocution

leur pays, lui resteront attachés lorsqu'ils rentreront en Argentine où ils seront des membres actifs de la colonie. Le Secrétariat est prêt à aider nos colonies, qui voudraient tenter une expérience semblable. Ces stages prolongés sont plus efficaces encore que les camps et contribuerait efficacement au rajeunissement souhaité.

M. Snozzi approuve les propositions constructives de M. Lüscher et déclare qu'il est décidé à entreprendre une action pour la jeunesse à Reims. En outre, il estime qu'il faudrait réfléchir aux moyens d'accueillir les jeunes dès qu'ils s'inscrivent au consulat. Un service d'accueil, si possible des jeunes par les jeunes, donnerait sans doute de bons résultats.

M. le Consul Kunz insiste sur la nécessité de mettre à la disposition de la jeunesse, d'une part, les moyens de pratiquer les sports, d'autre part, un centre qui soit un foyer national. Il exprime le vœu que les groupements existants s'ouvrent généreusement à tous et fassent confiance aux nouveaux éléments. La connaissance du pays, de son histoire, de sa géographie, doit être mieux répandue ; les échanges mériteraient d'être élargis entre étudiants, de même qu'à l'échelon secondaire et primaire. Enfin, en plus des camps, de véritables cours de vacances pour les Suisses à l'étranger rendraient de très grands services.

A la reprise des travaux, l'après-midi, une communication de Mlle Hoffmann, de « Pro Juventute », clôt les débats sur le thème de la jeunesse. Elle annonce que les colonies de vacances, organisées par « Pro Juventute », seront désormais ouvertes aux jeunes Suisses de l'étranger, jusqu'à l'âge de 15 ans. Il n'y aura ainsi plus de lacune entre ces colonies et les camps de jeunes gens où les participants sont acceptés à partir de 15 ans.

Problèmes des isolés.

Les associations ne groupent qu'un dixième environ de la colonie. M. André fait part de la très efficace organisation qu'il a mise sur pied pour atteindre les compatriotes disséminés dans le Pays de Gex. Le contact direct et personnel est établi dans 23 localités

par un représentant de l'Association. Celui-ci visite les compatriotes, signale les naissances, mariages, départs et arrivées, les personnes âgées en difficulté, les isolés, perçoit les cotisations, remet les cadeaux de Noël, les secours éventuels. Grâce à cet effort, il n'y a pratiquement pas d'isolés dans toute la région. Cette méthode paraît susceptible d'être adaptée ailleurs, même dans les villes. Il estime qu'on peut toujours trouver des compatriotes qui seraient honorés de se voir confier une telle tâche et l'accompliraient au mieux.

M. Berthod, Consul général à Bordeaux, voudrait que les isolés puissent recevoir « L'Echo » publié par le Secrétariat. A Lyon, 6.500 lettres personnelles ont été envoyées, par M. le Consul général Manz, pour attirer l'attention des isolés sur l'existence des sociétés ; 370 seulement ont fait l'objet de réponses. Cette expérience montre sans doute la supériorité des contacts personnels tels qu'ils ont été établis dans le Pays de Gex. En Franche-Comté, sur la base d'une cartothèque consulaire, des réunions ont été organisées. A Gray, les participants ont décidé de se rallier à la Société suisse de la Haute-Saône ; à Champagnole, 100 compatriotes sur 250 ont répondu à l'appel et ont décidé de créer une nouvelle société. Dans une autre localité, un nouveau groupement largement ouvert est en plein développement.

M. Charbonnier constate que le nombre des isolés, volontaires ou non, est très élevé dans la région parisienne. Les conditions y sont particulières, mais il souhaite avoir les moyens de les atteindre et de les convaincre.

En tout état de cause, les exemples donnés montrent que les contacts personnels, méthodiquement suivis, ont donné de bons résultats. La propagande écrite, moins efficace, demeurera nécessaire dans les régions où nos compatriotes sont très dispersés.



De gauche à droite : M. Monnet, Consul à Lille ; M. Meyer, Président de l'Helvétique, à Nice ; M. Maurer, Consul à Nantes ; M. Studer, Consul à Strasbourg ; M. Berthod, Consul Général, à Bordeaux ; M. Fontana, Président du Comité d'organisation de l'Assemblée de l'Union 1960.

DIVERS

Journées des Suisses à l'étranger.

Elles auront lieu les 20 et 21 août à Berne. M. Bovey confirme que le thème principal sera « L'intégration européenne et la Suisse ». M. le Ministre Schaffner fera un exposé sans doute technique et précisera les raisons qui déterminent la politique de nos autorités. Le Secrétariat souhaite que les Suisses de l'étranger, notamment ceux d'Europe, expriment en toute liberté des avis réfléchis sur ce problème. Il ne s'agit pas seulement d'une information, mais d'un échange de vues et d'idées destiné à mieux éclairer l'opinion publique suisse en général.

A l'occasion de ces journées, les nouvelles dispositions de l'**assurance vieillesse et invalidité**, ainsi qu'une prochaine révision de la loi, méritent de retenir l'attention de nos colonies. Le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales sera présent et prendra part aux débats.

« L'Echo suisse », cette publication qui rend un réel service public, est livré bien au-dessous de son prix de revient. Le prix de l'abonnement sera porté à 9 francs pour tous les pays.

Fonds de solidarité.

Crée il y a un an et demi, cette institution ne compte que 2.725 adhérents, soit 10 % de l'ensemble des Suisses à l'étranger. Ils ont souscrit, au total, 8.000 parts sociales de 25 francs. La propagande doit être poursuivie, et M. Bovey souhaite qu'un responsable en soit chargé dans chaque localité. Cette œuvre de mutualité est à la fois une **assurance**, puisque ce fonds s'engage à payer une indemnité égale au centuple de la cotisation annuelle à ses membres victimes de la guerre ou d'une calamité, et une **épargne**, puisque les cotisations sont remboursées à l'âge de la retraite.



Sur la terrasse de la Maison Suisse, de gauche à droite : M. le Consul Falquier, M. le Consul général Voirier, M. Zorn, délégué d'Alger, M. Gehrig, délégué d'Oran.



Les Délégués de Paris

Enfin, en adhérant nombreux au fonds, les Suisses prouveront qu'ils sont prêts à s'entraider eux-mêmes et réduiront à néant les reproches injustes dont ils sont parfois l'objet. Le succès de l'institution a donc une importance politique et psychologique qui justifie l'appui que réclame le Secrétariat.

Assurance vieillesse.

Au nom des associations de Franche-Comté, M. Voiard émet le voeu qu'à la faveur de la prochaine révision de l'A.V.S., l'âge de la retraite soit abaissé à 60 ans, à titre facultatif, et moyennant une pension proportionnelle aux cotisations versées. M. Jaccard, du Département politique, prend acte de ce voeu et le soumettra à l'Office fédéral des assurances sociales.

Crédits agricoles.

M. Keller, du Jura, a relevé que les agriculteurs suisses ne bénéficient pas, en France, des crédits à long terme, pourtant nécessaires pour la modernisation de leur équipement. Il demande si des sociétés mixtes de garantie ne pourraient obtenir des crédits bancaires en Suisse. Ce voeu sera transmis à l'Ambassade pour étude.

Financement du Secrétariat des Suisses à l'étranger.

M. Gruaz, de Lyon, constate que les Suisses de l'étranger bénéficient depuis de nombreuses années des services du Secrétariat sans participer à son financement. Il propose à l'assemblée de marquer sa reconnaissance en votant le principe d'une participation aux frais de cet organisme, par une cotisation annuelle, dont les modalités seraient étudiées en commission.

M. Bovey répond que le financement est assuré par une subvention fédérale, pour un tiers, et, pour le reste, par la collecte du 1^{er} août et des donateurs privés. L'institution a toujours été soutenue par le peuple suisse, accomplissant un geste traditionnel en faveur des Suisses à l'étranger. Il ne voudrait pas porter atteinte à ce statut, qui garantit l'indépendance de l'institution à l'égard des autorités et des colonies, mais est aussi le gage d'une coopération harmonieuse avec elles. En revanche, si l'Union des Suisses de France désire aider le Secrétariat, elle pourrait le faire très utilement en propagant « L'Echo suisse », ce qui diminuerait ses charges, augmenterait ses ressources publiques ; soit encore, en prenant en charge le financement du séjour de quelques jeunes dans les camps qu'organise à grands frais le Secrétariat.

Organisation.

M. Lampart signale que toutes les cotisations de l'an dernier n'ont pas été versées. En outre, l'assemblée devrait fixer son programme pour le nouvel exercice. Il estime que la coordination du travail des sociétés et du Service des Jeunes devra être mise au point. « Le Messager des Suisses de France » peut être le moyen de contact cherché avec les isolés. Le nombre des abonnés à cette excellente revue devrait augmenter pour qu'elle remplisse pleinement sa tâche. M. Lampart adresse un appel à tous les présents pour qu'ils fassent connaître « Le Messager » et s'emploient à lui procurer de nouveaux abonnés. Enfin, M. Lampart souhaite que toutes les initiatives et activités envisagées, excellentes dans le principe, ne fassent pas perdre de vue l'intérêt majeur pour la colonie que représentent la vie des sociétés existantes et leur développement.

Prochaine assemblée.

L'assemblée décide de se réunir l'an prochain, à Mulhouse, et remercie très chaleureusement M. Duss de vouloir bien se charger de l'organisation.



Table des Consuls et Délégués, à la soirée familiale, à la Maison Suisse, 29 mai 1960